Le **logement**

Le parc de logements dans le Pays du Cotentin s'est révélé peu dynamique dans les années 1990, après une période de forte croissance liée aux grands chantiers. Ainsi, le parc de logements est relativement récent et bénéficie d'une forte proportion de logements confortables. La vacance y est faible et en diminution depuis le début des années 1990.

Les années 2000 marquent une reprise de la construction neuve. Elle se caractérise essentiellement par des résidences principales de type individuel, destinées à une occupation personnelle. Les secteurs dynamiques se localisent sur le littoral, à la périphérie de Cherbourg et dans les villes (Valognes, Carentan, ...).

Le parc locatif social est, quant à lui, très inégalement réparti sur le territoire, se concentrant essentiellement sur la CUC et secondairement sur quelques chefs-lieux de cantons.

UN PARC DE LOGEMENTS PEU DYNAMIQUE DANS LES ANNÉES 1990 (après une période de forte croissance due aux grands chantiers) ET UN PARC DE RÉSIDENCES PRINCIPALES PRÉDOMINANT

Répartition du parc de logements en 1999

		Parc total de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CUC	*en %*	-	*92*	*2*	*6*
	en nb	39 614	36 269	857	2 488
Pays du Cotentin	*en %*	-	*83*	*11,5*	*5,5*
	en nb	96 670	80 225	11 093	5 322
Manche	*en %*	-	*79*	*15*	*6*
	en nb	245 269	194 718	35 841	14 710

Source : INSEE RGP 1999

Évolution du parc entre 1990 et 1999

		Parc total de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
CUC	*en %*	*+ 3,3*	*+ 3,7*	*- 17*	*+ 7,4*
	en nb	+ 1 278	+ 1 283	- 176	+ 171
Pays du Cotentin	*en %*	*+ 6,2*	*+ 7,4*	*+ 3,5*	*- 5,2*
	en nb	+ 5 608	+ 5 522	+ 375	- 289
Manche	*en %*	*+ 7,8*	*+ 8,3*	*+ 12*	*- 6,1*

Source : INSEE RGP 1990 et 1999

En 1999, près de 96 700 logements ont été recensés dans le Pays du Cotentin. La communauté urbaine en représente un peu plus de 40 %.

Durant la décennie 1990, le parc s'est accru de 5 600 logements, soit une progression légèrement moindre (+ 6 %) que dans l'ensemble du département (+ 8 %). Cette progression est moins ressentie sur le territoire de la CUC (+ 3 %), que sur celui de la périphérie de l'agglomération cherbourgeoise, des principales villes et des communes littorales.

En 1999, les résidences principales constituaient 83 % du parc total de logements. Cette proportion est encore plus forte sur la CUC avec 92 % de résidences principales.

Depuis 1990, leur nombre a progressé de 7,5 % sur l'ensemble du pays mais seulement de 4 % sur la CUC .

En légère augmentation (de 3,5 % entre 1990 et 1999) les 11 100 résidences secondaires représentaient, en 1999, 11,5 % du parc de logements dans le Pays du Cotentin mais seulement 2 % de celui de la CUC. Leur présence est particulièrement significative au sud-ouest du territoire et sur le littoral est.

INDICATEURS

- **Parc total : 96 700 logements**
  dont 41 % localisés sur la CUC
- **83 % de résidences principales, 11,5 % de résidences secondaires et 5,5 % de logements vacants**
  (en Basse-Normandie, ces taux sont respectivement de 79 %, 15 %, 6 %)
- **Près de 20 500 logements sociaux dont**
  - 73 % concentrés sur la CUC
  - 1/3 des logements sociaux sont de type individuel
- **1 370 logements commencés en 2005 contre 540 en 1997**
  - 70 % sont destinés à une occupation personnelle

REPRISE DE LA CONSTRUCTION NEUVE

Globalement, près de 8 700 logements ont été commencés entre 1995 et 2005 dans le Pays du Cotentin, ce qui représente le tiers des logements commencés de la Manche.

Cette embellie n'est pas géographiquement homogène. Les secteurs les plus dynamiques sont :

- le littoral ouest (au sud de Barneville-Carteret),
- le littoral du Val de Saire,
- la périphérie de Cherbourg (périurbanisation),
- ainsi que quelques villes à l'influence moins étendue (Carentan, Valognes).

À l'inverse, des secteurs apparaissent beaucoup moins dynamiques : le Val de Saire (mis à part la côte) et le secteur des marais.

Autre constat : l'essentiel de cette embellie va à la construction de logements individuels. Ils représentent 85 % des logements commencés, confirmant ainsi la préférence des ménages pour la maison individuelle et leur rejet du collectif.

La majeure partie des logements commencés est constituée de résidences principales (92 %).

Entre 1995 et 2005, sept logements commencés sur dix étaient destinés à une occupation personnelle. Le restant se ventile ainsi :

- 22 % est destinés à la location,
- 6 % à la vente.

Ces chiffres sont à rapprocher de l'existence d'une forte tradition d'accession à la propriété dans le département.

Quelques déterminants jouent ou vont jouer un rôle important dans cette dynamique de l'habitat à l'échelle de la CUC ou de l'ensemble du pays du Cotentin :

- L'implantation annoncée du nouveau réacteur nucléaire sur le site de Flamanville nécessitera d'apporter des réponses adaptées en matière d'habitat, tant pour loger les employés du chantier que les personnels relevant des besoins induits.
- L'Opération de Renouvellement Urbain « Entre terre et mer » vise à renouveler la ville de Cherbourg et à renforcer son attractivité. Il s'agit notamment de :
  - renouveler l'habitat social sur le quartier de l'Amont-Quentin (destruction de logements vétustes dès 2005 et reconstruction de plus petites unités),
  - de reconquérir le quartier des Bassins, en le réaménageant, avec en arrière-pensée l'objectif d'étoffer le centre-ville (par une mixité des fonctions : commerces, logements, bureaux…).
- L'opération immobilière importante engagée sur la commune de La Glacerie porte sur la construction de 300 logements d'ici 2006. Il s'agit de résidences à mi-chemin entre le parc HLM et le pavillon. Cette opération est d'une grande ampleur pour la CUC si nous la comparons à la petite centaine de logements construits sur l'agglomération en 2003.

Construction neuve entre 1995 et 2005

		Total	Résidences principales	Résidences secondaires	Collectif	Individuel
CUC	*en %*	-	*99,9*	*0,1*	*43,1*	*56,9*
	en nb	1 964	1 963	1	847	1 117
Pays du Cotentin	*en %*	-	*92,5*	*7,5*	*15,1*	*84,9*
	en nb	8 713	8 059	654	1 313	7 366
Manche	*en %*	-	*91,9*	*8,1*	*12,8*	*87,2*
	en nb	26 319	24 196	2 123	3 334	22 794

Source : SITADEL 1995-2005

Destination des logements neufs

		Occupation personnelle	Location	Vente
CUC	*en %*	*38,9*	*50,9*	*10,2*
	en nb	763	997	200
Pays du Cotentin	*en %*	*69,5*	*24,1*	*6,4*
	en nb	6 020	2 087	555
Manche	*en %*	*67,7*	*22,4*	*9,9*
	en nb	17 653	5 841	2 585

Source : SITADEL 1995-2005

Logements commencés entre 1995 et 2005 dans le Pays du Cotentin

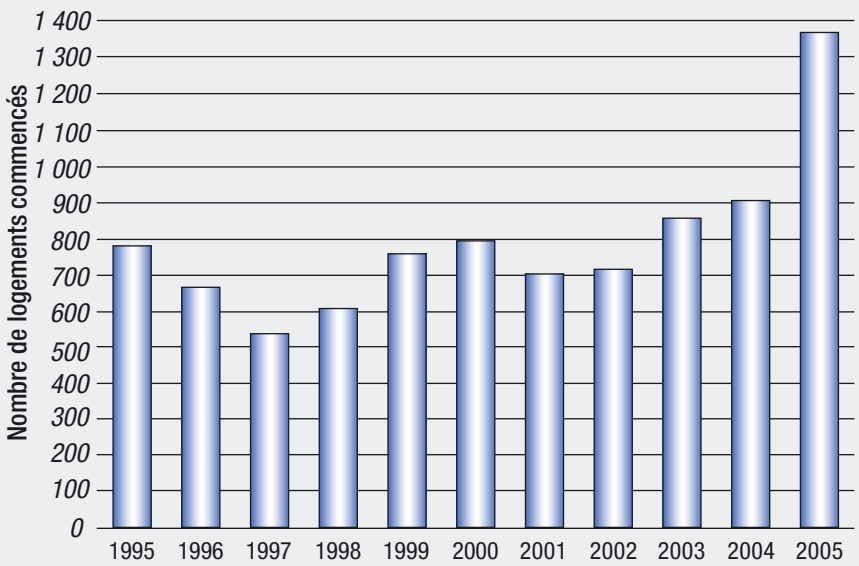

Source : SITADEL 1995-2005

UN PARC DE LOGEMENTS RELATIVEMENT RÉCENT DÛ AU BOOM DE LA CONSTRUCTION DES ANNÉES 1980

Ancienneté du parc en 1999

		Logements construits avant 1949	Logements construits de 1949 à 1974	Logements construits de 1975 à 1989	Logements construits à partir de 1990
CUC	en %	30,2	40,0	32,3	5,7
	en nb	11 074	14 652	11 819	2 094
Pays du Cotentin	en %	37,7	26,9	27,9	7,6
	en nb	36 434	26 009	26 937	7 329
Manche	en %	40,8	26,5	23,7	9,0

Source : INSEE RGP 1999

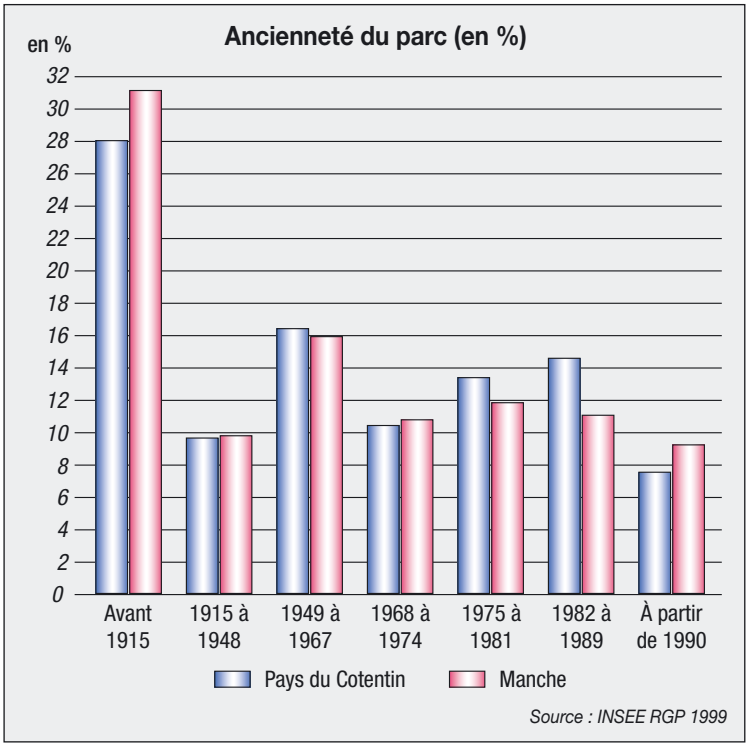

Sur le territoire du Pays du Cotentin, 28 % des logements ont été construits avant 1915, soit une proportion moins importante que la moyenne manchoise (31 %).

La principale caractéristique du parc est sa forte proportion de logements construits entre 1975 et 1989 : 28 % du parc contre 24 % dans la Manche. Cette proportion est encore plus forte sur la CUC avec 32 %. C'est l'effet des grands chantiers nucléaires qui ont nécessité l'accueil d'une importante population. C'est à cette époque qu'ont été réalisées les principales zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation d'habitat de l'agglomération cherbourgeoise et l'essentiel des grands ensembles HLM.

Les années 1990 marquent un affaiblissement du rythme de la construction qui s'explique par le ralentissement de la croissance démographique. Le nombre annuel de logements construits est d'à peine 800 pendant cette période alors qu'il était de plus de 1 700 entre 1975 et la fin des années 1980. Cependant, la construction a été plutôt favorable à la périphérie des villes (possibilité de construire un logement individuel, proximité des emplois, services...).

UNE FORTE PROPORTION DE LOGEMENTS CONFORTABLES

Le niveau de confort des résidences principales du Pays du Cotentin est quasiment identique à celui du département. 79 % des résidences principales sont équipées « tout confort » (77 % dans la Manche). Dans l'agglomération cherbourgeoise, le taux atteint même 91 % (grâce à un parc relativement récent qui dispose de normes de confort proches de celles actuellement en vigueur). Le parc de logements ne cesse de s'améliorer : entre 1990 et 1999, le parc « tout confort » a progressé de 18 %. À l'inverse, les logements sans confort sont en nette régression : - 64 % entre 1990 et 1999. Cette amélioration est sans doute à mettre au crédit des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menées sur la majeur partie du territoire.

Confort du parc

		Résidences Principales tout confort* 1999	Résidences Principales sans confort** 1999	Évolution du nb de Résidences Principales tout confort 90-99	Évolution du nb de Résidences Principales sans confort 90-99
CUC	en %	90,8	0,8	+ 11	- 72
	en nb	32 938	283	3 325	- 717
Pays du Cotentin	en %	79,1	1,9	+ 18	- 64
	en nb	63 412	1 559	+ 9 642	- 2 761
Manche	en %	77,3	2,2	+ 21	- 66

* ***tout confort :*** *baignoire/douche, WC intérieurs, et chauffage central*
** ***sans confort :*** *ni baignoire/douche, ni WC intérieur*

Source : INSEE RGP 1999

UN TAUX DE VACANCE FAIBLE ET EN DIMINUTION DANS LES ANNÉES 1990

Vacance

		Variation entre 1968 et 1975	Variation entre 1975 et 1982	Variation entre 1982 et 1990	Variation entre 1990 et 1999
CUC	en %	- 6,5	+ 31,4	+ 27,2	+ 7,4
	en nb	- 96	+ 435	+ 496	+ 171
Pays du Cotentin	en %	+ 1,7	+ 18,7	+ 16,8	- 5,2
	en nb	+ 68	+ 756	+ 807	- 289
Manche	en %	+ 11,7	+ 19,7	+ 6,6	- 6,1
	en nb	+ 1 285	+ 2 418	+ 974	- 958

Source : INSEE RGP 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Le territoire du Pays du Cotentin comptait 5,5 % de logements vacants en 1999, ce qui reste dans la même proportion que dans la Manche (6 %). Le Pays du Cotentin totalise ainsi plus de 5 300 logements vacants dont près de 2 500 sur la seule agglomération cherbourgeoise. Certains secteurs connaissent une vacance importante : le centre du Val de Saire et le secteur des marais.

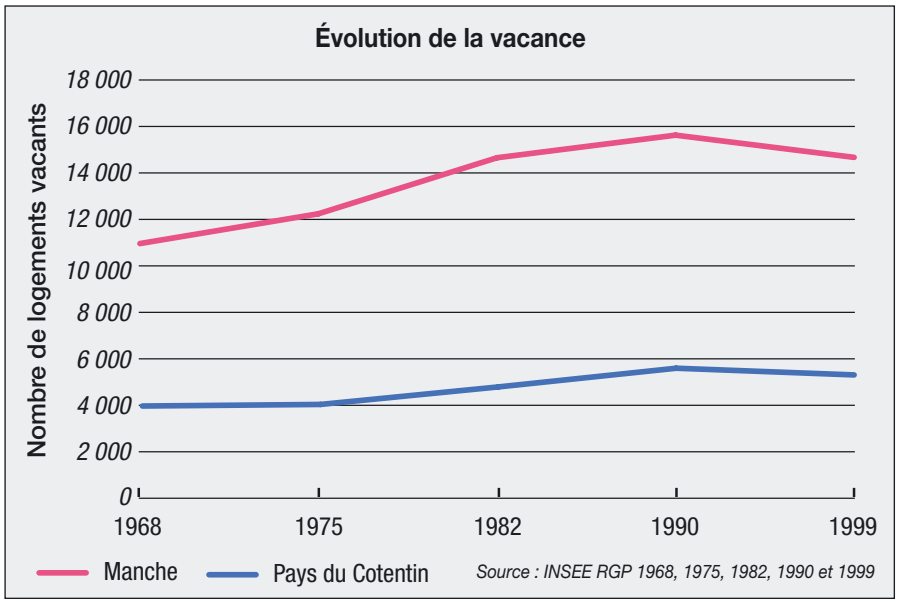

Entre les recensements de 1990 et 1999, la vacance a enfin diminué (après plusieurs périodes d'augmentation) : - 5 % dans le Pays du Cotentin et - 6 % dans la Manche. Dans ce contexte, la CUC se distingue : la vacance y a augmenté de 7 %. Nous pouvons supposer que celle-ci est également en train de diminuer grâce notamment à l'OPAH, menée entre 2002 et 2004 et qui a permis de remettre sur le marché des logements vacants. De même, dans le parc HLM, le relogement des habitants du quartier de l'Amont-Quentin (en cours de démolition) permet de faire baisser localement la vacance.

UNE FAIBLE PROPORTION DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET UNE FORTE REPRÉSENTATION DES LOCATAIRES HLM (notamment sur la CUC)

Statut d'occupation des résidences principales

		Propriétaire	Locataire privé	Locataire HLM	Autres*
CUC	en %	41	17,4	37,9	3,8
	en nb	14 863	6 304	13 724	1 365
Pays du Cotentin	en %	54,5	17,7	23,6	4,1
	en nb	43 743	14 178	18 928	3 355
Manche	en %	57,8	20,8	17,1	4,3

* **autres :** *locataire dans meublé, chambre d'hôtel et logé gratuitement*

Source : INSEE RGP 1999

Conséquence du développement du parc locatif social dans l'agglomération (dû au boom de la construction neuve lors des grands chantiers), seulement 41 % des ménages de la CUC sont propriétaires de leur logement en 1999, contre 55 % sur l'ensemble du Pays du Cotentin et même 58 % dans le département. La part de locataires privés avoisine les 17 % dans le Pays contre 21 % dans le département alors que la part de locataires HLM atteint 24 % dans le Pays et même 38 % sur la CUC, contre 17 % dans le département.

UN PARC LOCATIF SOCIAL INÉGALEMENT RÉPARTI SUR LE TERRITOIRE

Le **parc locatif social** (PLS) du Pays du Cotentin est constitué d'un peu plus de 20 500 logements, soit le quart du parc de résidences principales, alors qu'au niveau du département, il représente à peine 1/5e du parc. Cette proportion atteint même les 2/5e du parc résidentiel de la CUC.

Au sein du Pays du Cotentin, le PLS est inégalement réparti. Au 1er janvier 2005, 72 % des logements HLM du pays sont concentrés sur la CUC. Les autres communes qui disposent d'un parc significatif (mais nettement moindre) sont Carentan (environ 1 125 logements), Valognes (900), Bricquebec (440), Montebourg (350), ainsi que certaines communes proches de l'usine COGEMA - la Hague ou de la centrale EDF de Flamanville (Les Pieux, Beaumont-Hague, Barneville-Carteret, Flamanville). La part de logements collectifs dans le parc HLM du Pays du Cotentin atteint les 2/3 de ce parc, soit un peu plus que la moyenne départementale (62 %). Cette proportion est même très nettement supérieure sur la CUC, où 82 % du parc social est de type collectif. L'agglomération cherbourgeoise concentre à elle seule 88 % du parc collectif du Pays du Cotentin. Ainsi, mis à part sur la CUC, le parc HLM est dans l'ensemble majoritairement de type individuel.

Parc locatif social en 2005

		Total	Collectif	Individuel
CUC	*en %*	*100*	*82*	*18*
	en nb	14 908	12 182	2 726
Pays du Cotentin	*en %*	*100*	*67*	*33*
	en nb	20 578	13 819	6 759
Manche	en %	100	62	38
	en nb	36 378	22 445	13 933

Source : DRE - Enquête parc locatif social au 01/01/2005

La **vacance** reste faible dans le parc locatif social. Au 1er janvier 2005, elle avoisine la moyenne départementale (1,9 % et 2,8 %). L'agglomération cherbourgeoise concentre une grande partie du parc HLM (et notamment le collectif) du Pays du Cotentin, c'est pourquoi la vacance y est légèrement plus élevée (près de 3 %). Elle regroupe d'ailleurs, la majeure partie du parc HLM vacant.

Certaines résidences sont plus particulièrement marquées par la vacance. Elles sont le plus souvent localisées dans les quartiers prioritaires. La résidence de l'Amont-Quentin connaît une forte vacance à caractère exceptionnel puisque, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, les logements sont détruits et les relogements ont débuté, avec pour conséquence une baisse de la vacance dans le reste du parc HLM.

Vacance dans le PLS

		Vacance au 1er janvier				Mobilité en 2005
		2001	2002	2003	2005	
Unité Urbaine de Cherbourg*	*en %*	*2,0*	*2,7*	*3,0*	*2,8*	*13,7*
Bassin du Cotentin**	*en %*	*1,7*	*2,3*	*2,5*	*1,9*	*13,4*
Manche	*en %*	*2,0*	*2,4*	*2,6*	*2,8*	-

Source : DRE - EPLS

** L'U.U. est composée d'une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations qui présentent entre elles une continuité du bâti (moins de 250 m) et comportent au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine de Cherbourg comprend les communes de Cherbourg-Octeville, Équerdreville-Hainneville, La Glacerie, Martinvast, Querqueville et Tourlaville.*

*** Données disponibles par bassin*

DES OUTILS

OPAH

Trois opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ont eu lieu ces dernières années, permettant la mise sur le marché de logements qui en étaient jusque là exclus et l'amélioration du confort de certaines résidences principales.

- Une sur la communauté urbaine de Cherbourg entre 2002 et 2004. D'après le bilan final de celle-ci, au 29 mars 2005, 171 logements ont bénéficié d'une réhabilitation lourde et 174 ont été remis sur le marché.
- Une sur le secteur de Carentan-Périers qui s'est déroulée de 2001 à 2003 et a permis la réhabilitation de près de 340 logements.

- Et une sur le Cotentin Ouest (cantons de Barneville-Carteret et la Haye du Puits) de 2000 à 2002. Les subventions de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ont aidé à la réhabilitation de 336 logements.

De nouvelles OPAH sont en cours ou en phase d'étude :

- une sur les communautés de communes de Saint-Pierre Église et du Val de Saire qui a débuté en octobre 2005,
- et une OPAH de revitalisation rurale (OPAH-RR) sur les communautés de communes de la région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve et du canton de Sainte-Mère Église qui devrait démarrer en 2006.

PLH

La communauté urbaine de Cherbourg a lancé un nouveau programme local de l'habitat (PLH) en mai 2004. Suites aux différentes étapes d'élaboration du projet, l'année 2006 sera consacrée à la définition du programme d'actions et aux procédures d'adoption. Le document complet du PLH devrait être validé avant la fin de l'année. Il engagera la collectivité dans toutes les composantes de la politique de l'habitat pendant 6 années.

Ce PLH s'inscrit dans une perspective de délégation de compétence des aides à la pierre à partir de 2007 dans le cadre d'une convention de délégation des aides publiques au logement et des aides financières de l'ANAH aux propriétaires privés portant sur 6 ans.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du département de la Manche a été approuvé le 5 décembre 2002. Il a été élaboré en application des dispositions de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Les communes de plus de 5 000 habitants doivent réaliser une aire aménagée. Le cas échéant, les communes de moins de 5 000 habitants peuvent également le faire lorsque l'analyse des besoins a fait ressortir la nécessité de réaliser une ou plusieurs aires d'accueil. Dans le Pays du Cotentin, quatre communes de plus de 5 000 habitants ont été retenues pour réaliser une aire d'accueil aménagée : Carentan (36 places), Valognes (25 places), Cherbourg-Octeville et Tourlaville (45 et 15 places). Le schéma a également identifié deux secteurs pour l'implantation d'aires de grand passage : celui de Cherbourg-Octeville et celui de Porbail. Pour répondre aux nombreux stationnements pendant la saison estivale, une aire de petit passage a été proposée à Barneville-Carteret, Porbail, Saint-Vaast La Hougue et Carentan. Une aire pour familles sédentarisées ou semi-sédentarisées a également été identifiée sur Cherbourg.

LE LOGEMENT DANS LE PAYS DU COTENTIN EN CARTES

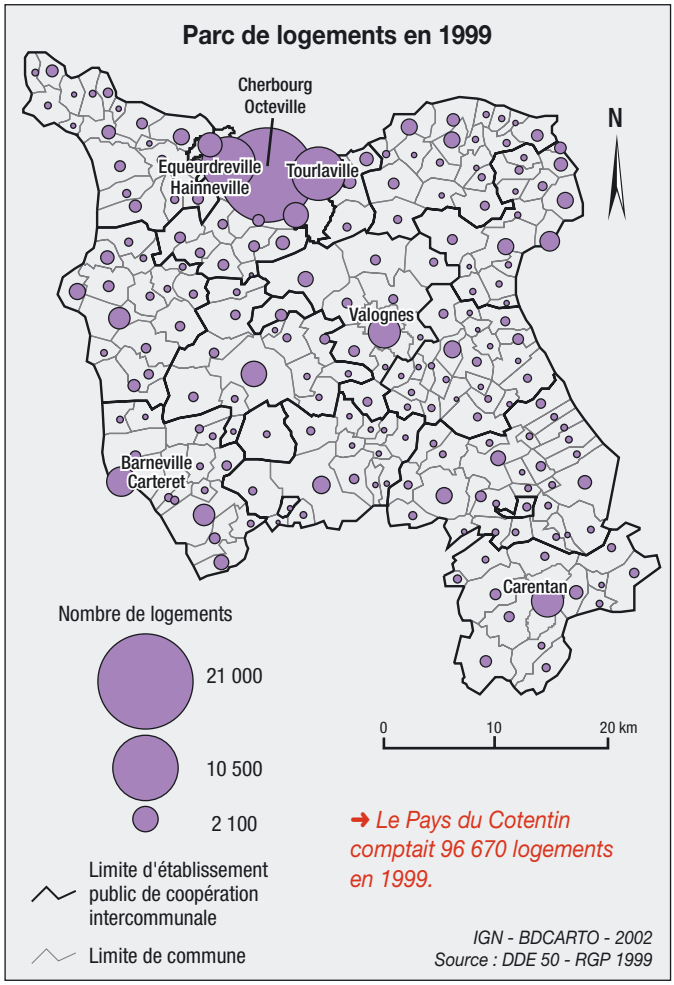

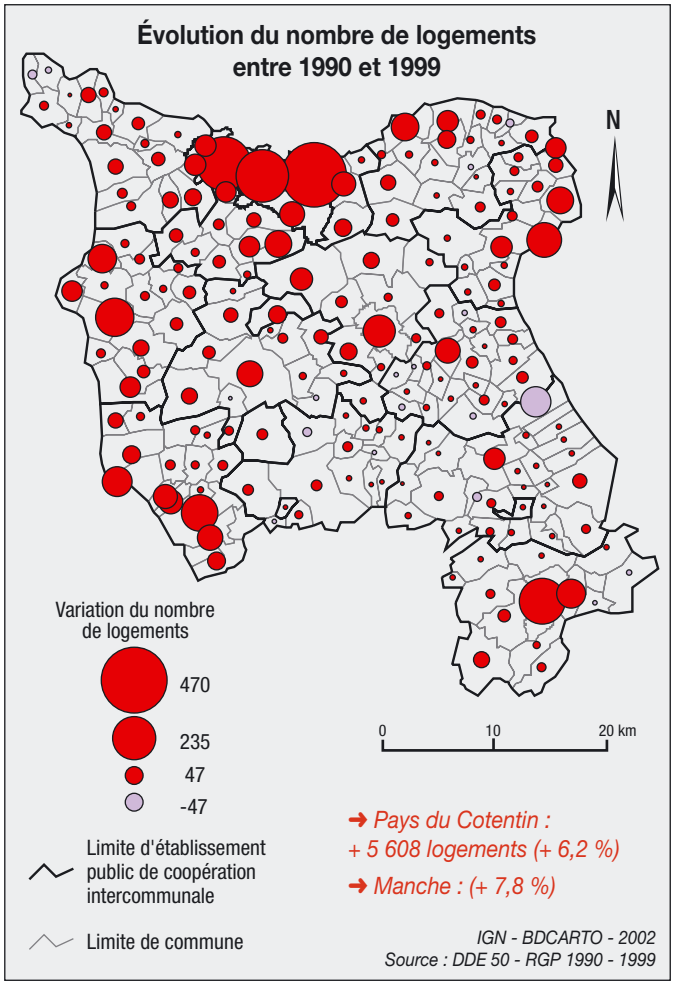

Résidences secondaires en 1999

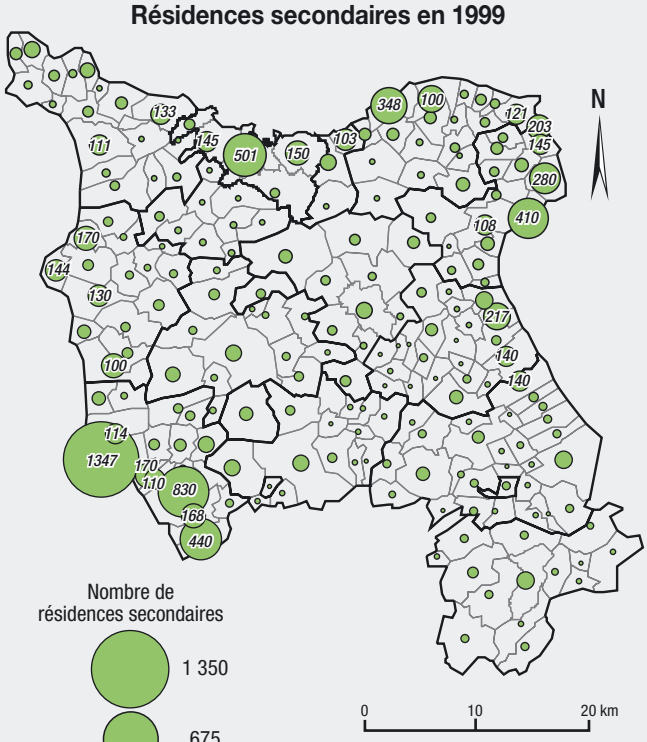

Nombre de résidences secondaires
1 350
675
135

Limite d'établissement public de coopération intercommunale
Limite de commune

→ *Dans le Pays du Cotentin, 28 communes enregistrent plus de 100 résidences secondaires en 1999.*

IGN - BDCARTO - 2002
Source : DDE 50 - RGP 1999

Logements commencés entre 1995 et 2005

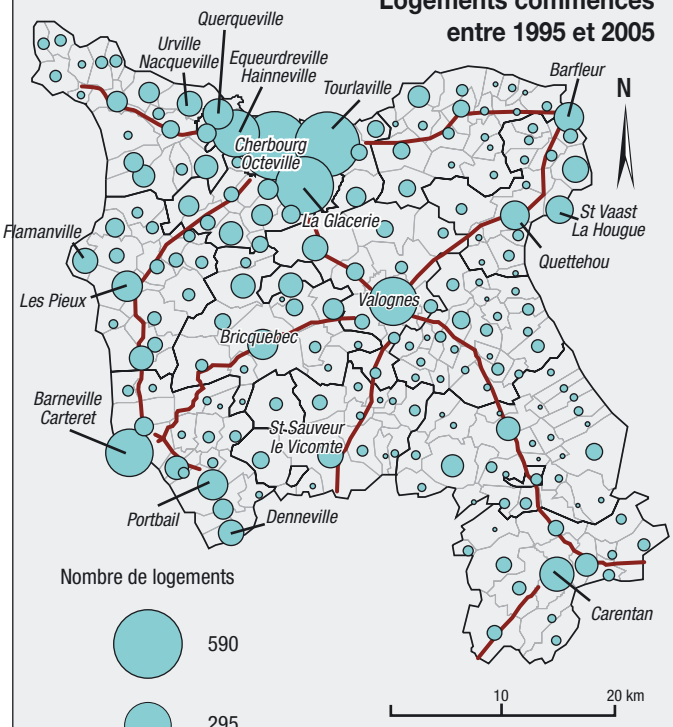

Nombre de logements
590
295
59

Route nationale
RIS
Limite d'établissement public de coopération intercommunale
Limite de commune

→ *Sont nommées les communes ayant comptabilisé plus de 100 logements commencés entre 1995 et 2004.*

IGN - BDCARTO - 2002
Source : DDE 50 - SIT ADEL 1995 à 2004

Logements vacants en 1999

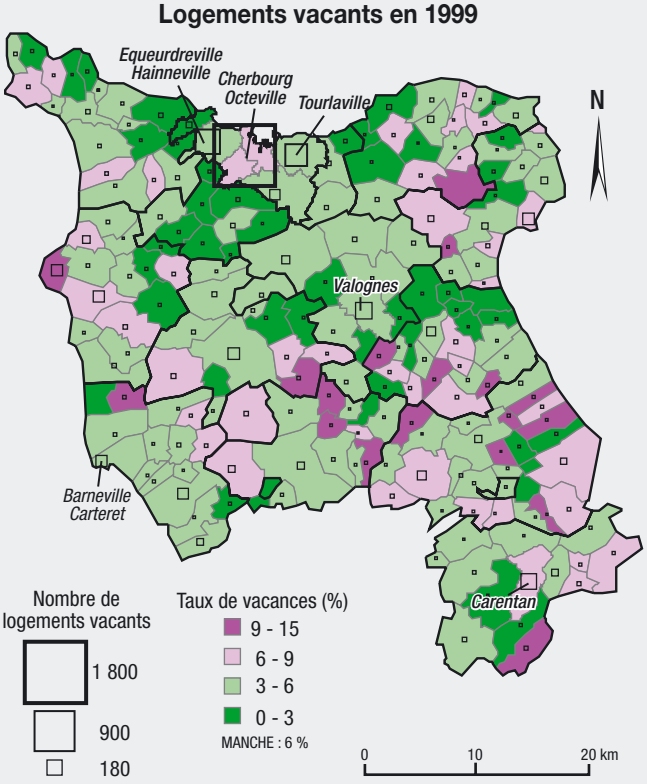

Nombre de logements vacants
1 800
900
180

Taux de vacances (%)
9 - 15
6 - 9
3 - 6
0 - 3
MANCHE : 6 %

Limite d'établissement public de coopération intercommunale
Limite de commune

→ *Sont nommées les communes ayant plus de 100 logements vacants en 1999.*

IGN - BDCARTO - 2002
Source : DDE 50 - RGP 1999

Parc locatif social au 1er janvier 2005

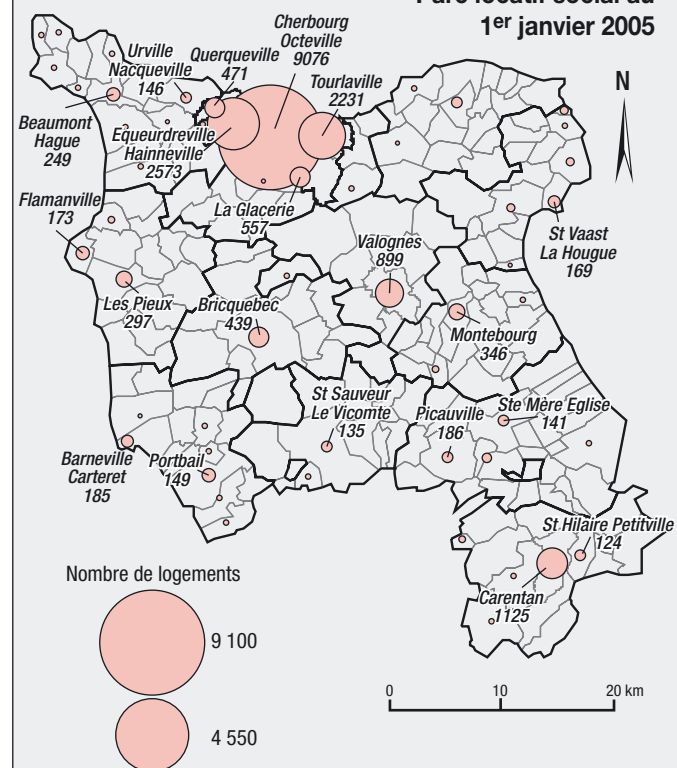

Nombre de logements
9 100
4 550
910

Limite d'établissement public de coopération intercommunale
Limite de commune

→ *Sont nommées les communes ayant plus de 100 logements sociaux en 2003.*

IGN - BDCARTO - 2002
Source : DDE 50 - EPLS 2003

Les **professionnels** de **santé**

Comme la Basse-Normandie, le Pays du Cotentin présente un manque de professionnels libéraux par rapport à l'échelle nationale dans presque toutes les professions qui constituent l'offre de soins de proximité. Avec 111 libéraux pour 100 000 habitants, seuls les infirmiers ont une densité supérieure à la moyenne française (102).

Les médecins spécialistes et dans une moindre mesure les dentistes sont particulièrement peu nombreux. Pour les masseurs-kinésithérapeutes, en nombre inférieur à la moyenne nationale, nous pouvons prévoir des besoins de remplacement non négligeables dès les prochaines années puisque 10 % ont déjà plus de 60 ans au 1er janvier 2004.

Près de 770 professionnels de santé libéraux (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens et dentistes) exercent sur le territoire du Pays du Cotentin au 1er janvier 2004. Le pays abrite ainsi 40 % de l'offre de soins de proximité du département de la Manche, pour 42 % de la population départementale.

MÉTHODE

Toutes les données sont tirées du répertoire ADELI des professionnels de santé qui regroupe l'ensemble des professions réglementées par le Code de la Santé.

*Pour appréhender la répartition géographique des professionnels de santé sur le pays ou pour comparer la situation du pays avec le département ou la région, nous utilisons le concept de **densité**, calculé en divisant le nombre de professionnels par la population résidente. Faute de données plus récentes, la population prise en compte est issue du recensement de la population de 1999.*

*L'analyse en terme de densité ne concerne que les **professionnels libéraux**, les salariés étant concentrés par nature au lieu d'implantation de leur établissement d'exercice (hôpital ou clinique).*

LE PAYS DU COTENTIN N'EST PAS TRÈS BIEN POURVU EN PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

Les densités des différentes professions sont proches de la moyenne départementale, sauf pour les médecins spécialistes, en net déficit.

Les médecins spécialistes font aussi exception lorsque l'on regarde la répartition géographique des différentes professions : ils sont concentrés à 66 % sur la commune de Cherbourg-Octeville.

Les autres professionnels couvrent tout le territoire. Nous les retrouvons installés, plus ou moins nombreux selon les professions, dans tous les cantons du Pays.

INDICATEURS

- **Faible densité de médecins spécialistes :** 40 pour 100 000 habitants
  (Basse-Normandie : 58 pour 100 000 habitants)
- **Forte densité d'infirmières :** 111 pour 100 000 habitants
  (Basse-Normandie : 93 pour 100 000 habitants)
- **Faible proportion de kinésithérapeutes de 50 ans ou plus :** 26 %
  Basse-Normandie : 32 %
- **Forte proportion de pharmaciens de 50 ans ou plus :** 46 %
  Basse-Normandie : 38 %

Densités des professionnels libéraux de santé au 1er janvier 2004

	Nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants					
	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	Masseurs Kinésithérapeutes	Infirmiers	Pharmaciens	Dentistes
Pays du Cotentin	95	40	48	111	46	36
Manche	94	48	50	115	49	39
Basse-Normandie	99	58	50	93	51	40
France	114	88	77	102	-	63

Source : DRASS - Répertoire ADELI

DES GÉNÉRALISTES PEU NOMBREUX ET RELATIVEMENT ÂGÉS, COMME AU NIVEAU RÉGIONAL

Densité des médecins généralistes

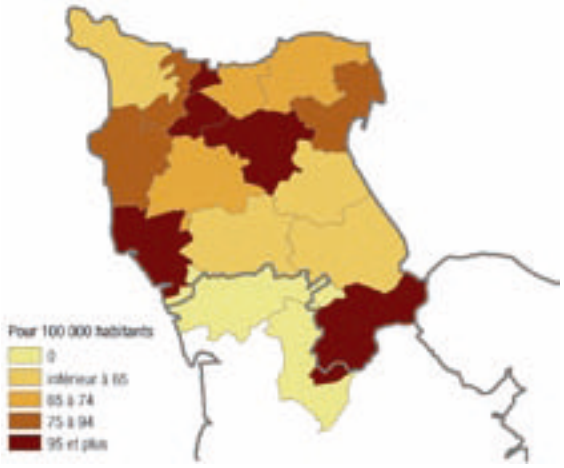

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Âge des médecins généralistes

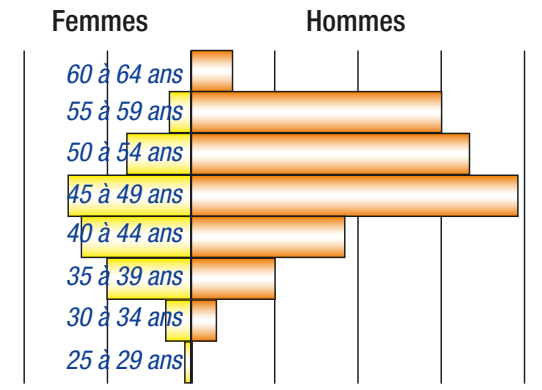

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Avec 95 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, le Pays du Cotentin se situe légèrement au dessous de la moyenne bas-normande (99). Les généralistes, présents partout au niveau cantonal, sont particulièrement nombreux sur Cherbourg et les cantons d'Octeville, Valognes, Barneville-Carteret et Carentan. Ils sont plus rares dans les cantons de Beaumont-Hague, Montebourg, Saint-Sauveur-Le-Vicomte et Sainte-Mère-Église. Près de la moitié des généralistes sont âgés de 45 à 54 ans. Les plus âgés (55 ans ou plus) représentent 20 % des professionnels en exercice. Nous ne comptons pas de généralistes âgés de 65 ans ou plus. Globalement, les besoins de remplacement ne sont donc pas très pressants, pas plus qu'au niveau régional où la part des généralistes ayant atteint ou dépassé 55 ans est du même ordre de grandeur (20 %). Cependant, face au problème du vieillissement, les cantons à faible densité médicale sont plus fragiles que les autres. La situation paraît notamment préoccupante à Sainte-Mère-Église où 3 médecins sur les 5 en exercice ont atteint la cinquantaine, et dans une moindre mesure à Saint-Sauveur-Le-Vicomte (2 sur 4).

DES MÉDECINS SPÉCIALISTES PEU NOMBREUX ET ÂGÉS

Densité des médecins spécialistes

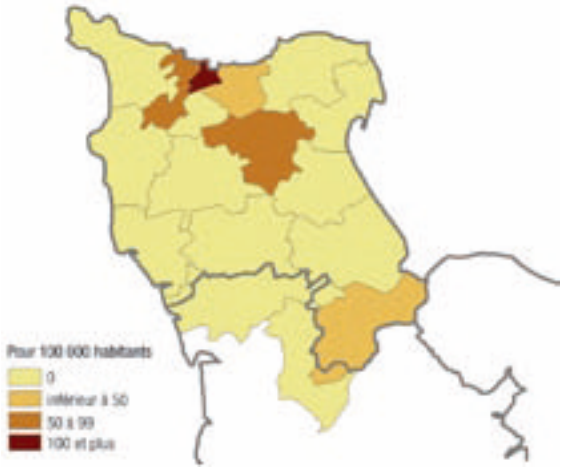

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Âge des médecins spécialistes

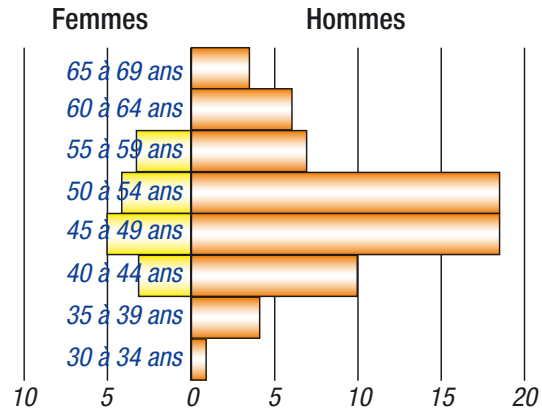

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Le Pays du Cotentin est très mal pourvu en médecins spécialistes libéraux. On y dénombre 40 spécialistes pour 100 000 habitants, la moyenne bas-normande s'élevant à 58 et la moyenne française à 88. Avec Cherbourg-Octeville qui dispose des deux-tiers de l'offre médicale spécialisée du Pays, Equeurdreville, Valognes, Tourlaville et Carentan sont les seuls cantons où au moins un médecin spécialiste est installé.

Peu nombreux, les spécialistes sont aussi relativement âgés puisque la moitié d'entre eux avait atteint la cinquantaine au 1er janvier 2004, contre seulement 26 % au niveau régional. Le besoin de renouvellement est déjà d'actualité puisque 9 médecins ont dépassé 60 ans.

UNE FORTE DENSITÉ D'INFIRMIERS

Densité des infirmiers

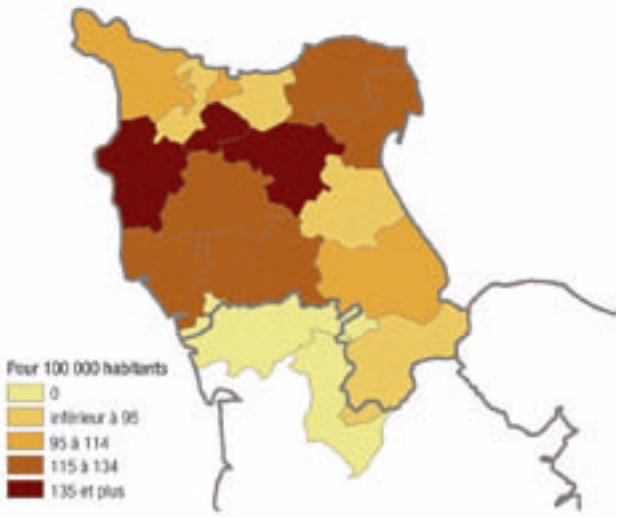

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Âge des infirmiers

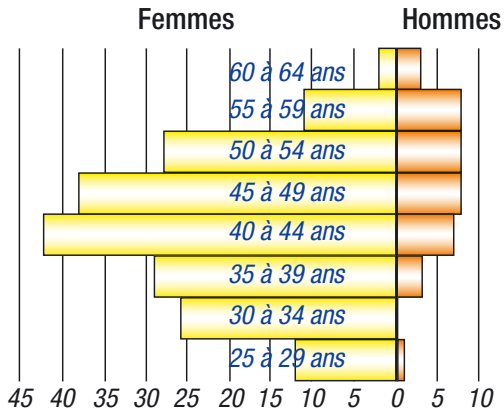

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Comme le département de la Manche, le Pays du Cotentin est bien doté en professionnels infirmiers libéraux. Rapporté à la population résidente, ils sont nettement plus nombreux qu'en Basse-Normandie et qu'en France (111 contre 93 et 102). Les cantons les plus denses sont Les Pieux, Octeville et Valognes (densités supérieures à 140), les moins pourvus, Equeurdreville-Haineville, Tourlaville, Montebourg et Carentan (densités inférieurs à 95). La profession est très féminisée (83 % de femmes infirmières) et relativement jeune (73 % de moins de 50 ans). Notons que même dans les cantons où les infirmières se font les plus rares, l'âge n'apparaît pas comme un facteur particulier de fragilité.

UNE PROPORTION NON NÉGLIGEABLE DE KINÉSITHÉRAPEUTES DE PLUS DE 60 ANS

Densité des masseurs-kinésithérapeutes

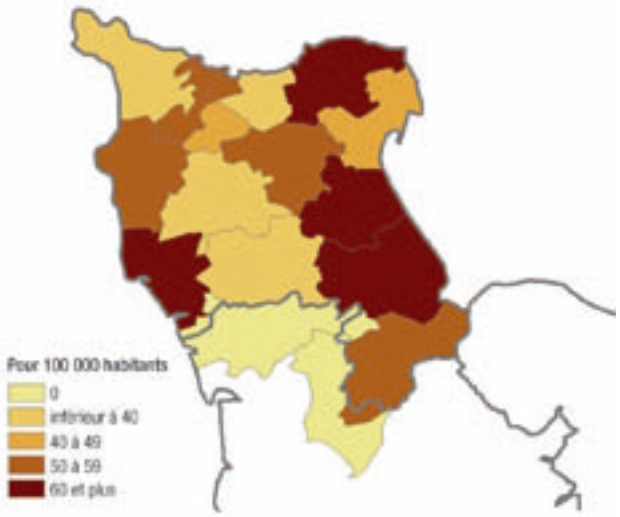

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Âge des masseurs-kinésithérapeutes

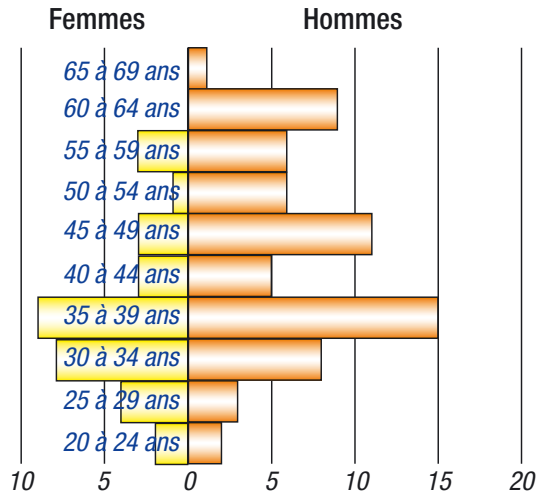

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Nous observons une densité de masseurs-kinésithérapeutes proche de celle de la Basse-Normandie dans son ensemble (50 pour 100 000 habitants) mais inférieure à la moyenne française (77 pour 100 000). Notons que même si aucun canton n'est totalement dépourvu, tous ont une densité relativement faible, dans tous les cas inférieure à 70. Il faut noter également que même si les jeunes générations sont nombreuses (51 % de moins de 40 ans), nous pouvons prévoir des besoins de remplacement non négligeables dès les prochaines années puisque 10 % des professionnels ont déjà dépassé la soixantaine au 1er janvier 2004. Le problème va se poser avec une acuité particulière dans les cantons de Carentan et de Quettehou, où la moitié des kinésithérapeutes en exercice a plus de 50 ans. Dans ce contexte, l'école de masseurs-kinésithérapeutes qui vient de s'ouvrir à Alençon est sans doute un atout.

PHARMACIENS : TOUTES LES POSSIBILITÉS D'INSTALLATION OFFERTES PAR LA LOI SONT UTILISÉES

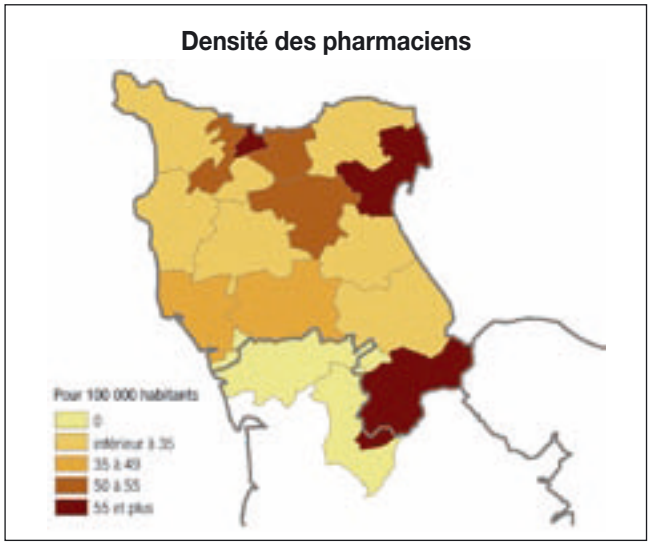

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

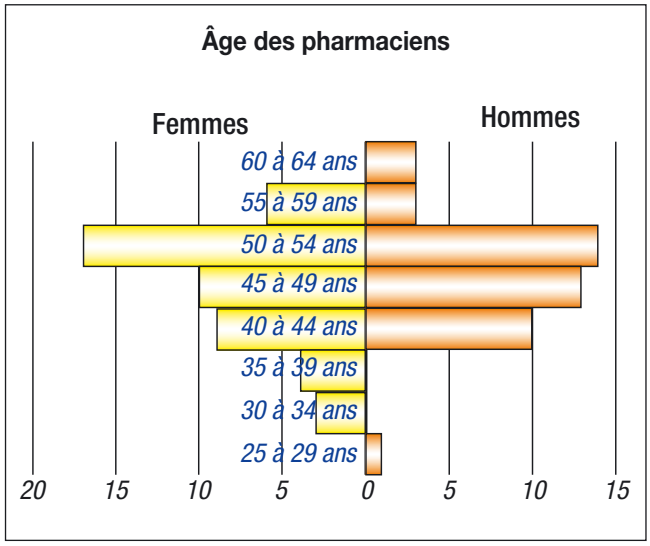

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

La densité en pharmaciens du Pays du Cotentin est un peu faible : 46 pour 100 000 habitants contre 51 au niveau régional. Les cantons ruraux (Beaumont-Hague, Bricquebec, Montebourg, Octeville, Les Pieux, Sainte-Mère-Église, Saint-Pierre-Église), apparaissent avec des densités faibles en raison de leur habitat dispersé. La loi stipule en effet qu'il y a création obligatoire d'une officine pour une zone de chalandise d'au moins 2 500 habitants. C'est aussi en raison de la réglementation qu'on ne trouve pas de zones à très forte densité de pharmaciens. Les deux principales villes du Pays (Cherbourg, Carentan) et le canton de Quettehou enregistrent les densités les plus élevées. Il faut noter que toutes les possibilités d'installation offertes par la loi sont utilisées.

Au 1er janvier 2004, un pharmacien sur trois était âgé de 50 à 54 ans et les cinquantenaires (ou plus) sont plus nombreux dans le Pays du Cotentin qu'au niveau régional (46 % contre 38 %), laissant augurer des besoins de remplacement non négligeables dans les dix prochaines années. Dans les cantons de Beaumont-Hague, Bricquebec ou Montebourg, il s'agira de remplacer tous les pharmaciens en exercice puisqu'ils ont déjà tous atteint ou dépassé la cinquantaine.

PEU NOMBREUX, LES DENTISTES SONT AUSSI ASSEZ ÂGÉS

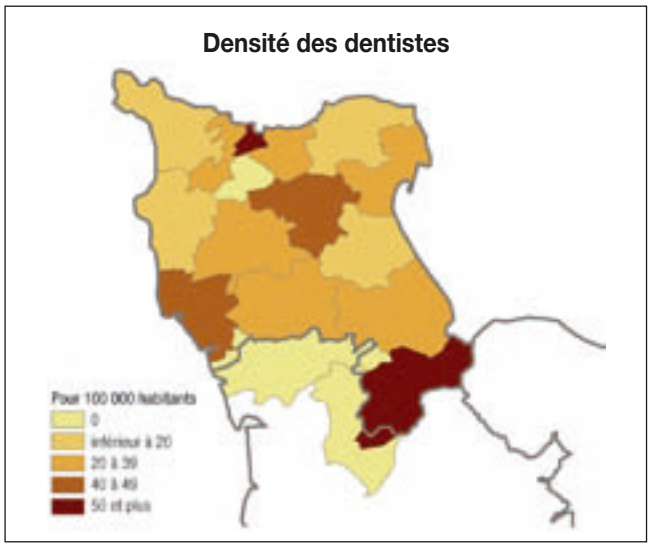

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

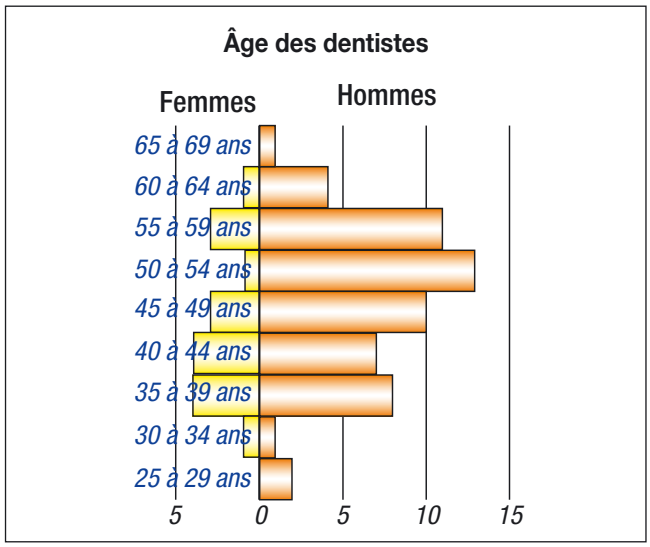

Source : DRASS - Répertoire ADELI au 01/01/04

Avec 36 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants, la densité du Pays du Cotentin est légèrement inférieure à celle de la région, très en dessous de la densité nationale. La ville de Cherbourg est la seule zone où la densité avoisine la moyenne française. Tous les autres cantons, même Carentan, apparaissent comme sous dotés et aucun professionnel libéral n'est installé sur le canton d'Octeville, proche de Cherbourg. De surcroît, les chirurgiens-dentistes du Pays du Cotentin sont relativement âgés puisque 46 % d'entre eux ont atteint ou dépassé la cinquantaine. C'est sur le canton de Bricquebec que les besoins de remplacement liés à l'âge vont se faire les plus prégnants dans les prochaines années : les dentistes exerçant sur le canton ont tous trois dépassé 50 ans.

Les **équipements sanitaires sociaux** et **médico-sociaux**

Dans toutes les disciplines du secteur hospitalier, la capacité d'accueil offerte par les établissements implantés sur le Pays du Cotentin rapportée à la population résidente est inférieure à la moyenne manchoise. La différence est la plus marquée pour la chirurgie et les soins de suite et de réadaptation.

Dans le secteur social et médico-social, l'accueil des personnes âgées, en retrait par rapport au niveau régional, est proche de la moyenne française. En revanche, les capacités d'accueil pour l'enfance et la jeunesse handicapées paraissent faibles. Selon les données disponibles, le pays est plutôt bien équipé en crèches et haltes garderies.

LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

Établissements sanitaires

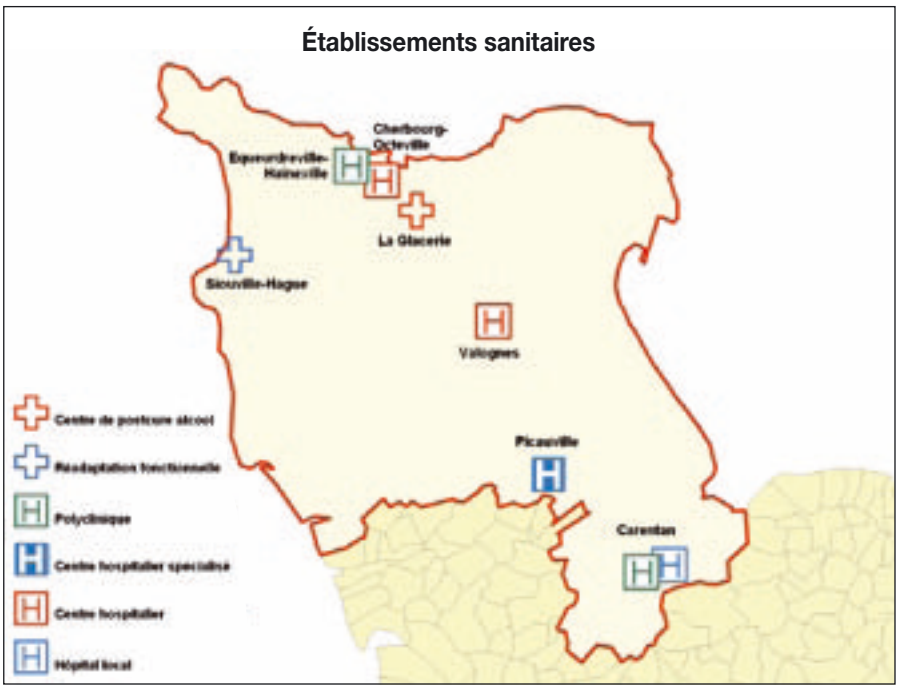

Source : DRASS - Répertoire FINESS au 01/01/2005

Le Pays du Cotentin, dont le territoire correspond à celui du Secteur Sanitaire du Cotentin élargi au canton de Carentan, comporte 8 établissements de santé :

- 2 centres hospitaliers (Cherbourg et Valognes),
- 1 hôpital local (Carentan),
- 1 hôpital psychiatrique (Picauville),
- 2 polycliniques (Carentan et Équeurdreville),
- 2 établissements de soins de suite et réadaptation (Siouville et La Glacerie).

Au total, ces établissements emploient près de 3 200 salariés :

- 180 personnels médicaux (médecins, pharmaciens, internes),
- 2 130 personnels paramédicaux (infirmières, aides soignantes, sages femmes, psychologues…),
- 860 personnes hors services de soins (personnels administratifs, techniques et médico-techniques).

INDICATEURS

Établissements sanitaires (hôpitaux, cliniques, soins de suite) :

- 3 200 salariés
- 1 250 lits ou places
- 5,91 lits ou places pour 1000 habitants (hors psychiatrie infanto-juvénile)

(Basse-Normandie : 7,12 pour 1000)

Établissements et services pour personnes âgées :

- 50 unités
- 2 800 lits ou places
- 153,76 lits ou places pour 1000 personnes de 75 ans ou plus

(Basse-Normandie : 188,83 pour 1000)

Établissements et services pour personnes handicapées :

- 16 unités
- 1 165 lits ou places

- Enfance et jeunesse handicapées : 4,84 lits ou places pour 1000 personnes de moins de 20 ans

(Basse-Normandie : 11,52 pour 1000)

- Adultes handicapés : 8,76 lits ou places pour 1000 personnes de 20 ans à 59 ans

(Basse-Normandie : 10,38 pour 1000)

DES TAUX D'ÉQUIPEMENT INFÉRIEURS À LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE

Les établissements sanitaires présents sur le territoire proposent environ 720 lits ou places en soins de courte durée (médecine, chirurgie, obstétrique), 270 en psychiatrie et 260 en soins de suite et de réadaptation.

Dans toutes les disciplines d'hospitalisation, hormis la gynécologie-obstétrique, la capacité installée des établissements, rapportée à la population résidente, est inférieure à celle du département de la Manche.

Chirurgie et soins de suite et de réadaptation enregistrent le plus fort écart avec la moyenne départementale, gynécologie-obstétrique et médecine le plus faible. Cependant, depuis le 1er janvier 2004, des autorisations en soins de suite et de réadaptation ont été accordées de façon significative (centre hospitalier de Valognes, polyclinique du Cotentin), tendant certainement à combler l'écart constaté.

Taux d'équipement dans le secteur sanitaire* au 1er janvier 2004

Unité : pour 1 000 habitants	Pays du Cotentin	Manche	Basse-Normandie	France
Médecine	2,06	2,15	2,32	2,05
Chirurgie	1,06	1,42	1,65	1,72
Gynécologie-Obstétrique	0,40	0,40	0,44	0,39
Psychiatrie infanto-juvénile	0,68	0,73	0,80	0,86
Psychiatrie générale (adulte)	1,15	1,42	1,28	1,26
Soins de suite et de réadaptation	1,24	1,74	1,43	1,61

* *Hors hospitalisation à domicile*

Source : DRASS - Statistique Annuelle des Établissements 2003

LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Cherbourg et ses environs concentrent une bonne partie des établissements sociaux et médico-sociaux implantés sur le pays. Néanmoins, les établissements et services d'accueil pour personnes âgées (maisons de retraite, foyers logements, services de soins infirmiers à domicile), de loin les plus nombreux, couvrent l'ensemble du territoire.

Le Pays du Cotentin compte 27 maisons de retraite, 14 logements foyers et 9 services de soins à domicile. Cela représente près de 60 % des établissements et services d'accueil des personnes âgées du département de la Manche. Proche de la moyenne nationale, le taux d'équipement en établissements d'hébergement est supérieur à celui de la Manche dans son ensemble, mais inférieur au taux régional. Les maisons de retraite et les foyers logements implantés sur le pays offrent en moyenne 128 lits ou places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus.

Établissements et services sociaux et médico-sociaux

Source : DRASS - Répertoire FINESS au 01/01/2005

PEU DE STRUCTURES D'ACCUEIL POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE HANDICAPÉES

Le Pays du Cotentin dispose d'un total de 16 établissements et services d'éducation spéciale pour les personnes handicapées. Dans une région où les taux d'équipement sont nettement supérieurs à la moyenne française, le pays apparaît comme sous-équipé notamment en capacité d'accueil à destination des enfants et des adolescents. L'offre d'accueil pour l'enfance et la jeunesse se limite à un institut médico-éducatif (IME) situé à La Glacerie et deux services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) localisés, l'un à Cherbourg et l'autre à La Glacerie. Ils proposent au total environ 250 lits ou places, soit en moyenne moins de 5 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans résidant sur le territoire du pays. C'est deux fois moins que la moyenne du département.

Taux d'équipement en structure d'hébergement et d'accueil au 1er janvier 2005

Unité : pour 1 000 habitants	Pays du Cotentin	Manche	Basse-Normandie	France*
Accueil des personnes âgées :				
• Hébergement (maisons de retraite, logements, foyers)	127,68	107,03	157,26	128,62
• Services de soins à domicile	15,93	9,53	16,37	15,82
• Soins de longue durée	10,16	18,08	15,20	18,16
Accueil des personnes handicapées :				
• Enfance et jeunesse handicapées	4,84	10,89	11,52	8,55
• Adultes handicapés	8,76	11,06	10,38	6,66
Protection de l'enfance :				
• Aide sociale à l'enfance	3,76	3,22	4,67	4,41
Hébergement et réinsertion sociale :				
• Adultes et familles en difficulté	0,87	0,87	1,48	1,46
Garde des enfants d'âge pré-scolaire* :				
• Crèches et haltes garderies	54,67	41,84	52,26	92,31

* *Au 1er janvier 2004*

Source : DRASS - Répertoire FINESS et Conseil Général de la Manche

LE PAYS EST PLUTÔT BIEN ÉQUIPÉ EN CRÈCHES ET HALTES GARDERIES

Les 6 établissements d'aide sociale à l'enfance sont implantés au sein de l'agglomération de Cherbourg et proposent près de 200 lits. Il en est de même pour les 5 structures d'accueil pour adultes et familles en difficulté (2 centres d'hébergement et de réadaptation sociale, 2 centres d'accueil non conventionnés aide sociale et un centre d'accueil pour demandeurs d'asile) dont la capacité d'accueil s'élève à 90 lits ou places en début 2005. Le Pays du Cotentin est mieux équipé en accueil collectif pour la garde des enfants en âge préscolaire que le département de la Manche dans son ensemble. Environ 400 places en crèches et haltes garderies sont proposées, soit près de 55 places pour 1000 enfants nés au cours des trois dernières années. C'est un taux d'équipement proche de la moyenne régionale, mais très inférieur à la moyenne nationale (92 pour 1 000).

MÉTHODE

Le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) détermine pour une période de 5 ans la répartition géographique des installations et activités de soins dispensées par les hôpitaux et les cliniques en s'appuyant sur la carte sanitaire qui découpe la Basse-Normandie en 7 secteurs sanitaires. Le secteur sanitaire est l'instrument de base de la politique hospitalière, l'objectif étant que chaque secteur puisse offrir à ses habitants un environnement médical minimal (plateau technique) ainsi qu'un accès et une qualité de soins partout comparables. Correspondant à l'origine aux aires d'attraction des hôpitaux de la région, ces secteurs se rapprochent aujourd'hui de la notion de pays et le Pays du Cotentin correspond au Secteur Sanitaire du Cotentin élargi au canton de Carentan.

Pour comparer les capacités d'accueil offertes par les établissements de soins ou d'hébergement présents sur des territoires de différente taille, on utilise le concept de taux d'équipement. Ces taux sont calculés en rapportant le nombre de lits ou de places à la population cible : ensemble de la population résidente pour les soins de courte durée, la psychiatrie générale et les soins de suite, population de 0 à 16 ans pour la psychiatrie infanto-juvénile, population de 75 ans ou plus pour l'accueil des personnes âgées, population de 20 à 59 ans pour l'accueil des adultes handicapés, population de moins de 20 ans pour l'accueil des enfants et jeunes handicapés et pour les établissements de l'aide sociale à l'enfance. Ils sont exprimés pour 1 000 habitants.

À noter qu'un SROS de troisième génération va voir le jour en avril 2006 et les secteurs sanitaires vont disparaître, remplacés par des territoires de santé à géométrie variable selon les activités.

Les **équipements sportifs** et l'**offre** de **loisirs**

À côté de l'économie traditionnelle, se developpe une offre de loisirs dont profitent, soit les habitants locaux, soit les touristes de passage, sur des équipements de qualité.

Les activités sportives ou socioculturelles ont contribué à une forte création d'emplois dans ce secteur et suscité des dynamiques touristiques locales qu'il faudra coordonner.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Des équipements structurants

Le recensement des équipements sportifs structurants (d'après le Larousse : Structure - manière dont les parties d'un ensemble concret ou abstrait sont arrangées en elles) effectué en 2001 par le Ministère de la Jeunesse et des sports comprenait 832 équipements en France.

La Basse-Normandie en comptait 21 soit (2,52 % des équipements nationaux), la Manche 5 (0,6 %) dont 3 dans le Pays du Cotentin situés à Cherbourg : la patinoire Chantereyne et les salles omnisports Chanteryne et Jean Nordez (0,36 %).

Depuis, 3 nouveaux équipements sont recensés : le centre de plongée de Tourlaville et les centres équestres des Pieux et d'Auvers (Cross).

Les équipements sportifs structurants nationaux (en 2001) comprennent les stades d'une capacité d'au moins 10 000 places assises, les stades d'athlétisme d'au moins 4 000 places assises, les salles multisports ou de spectacle d'au moins 3 000 places assises, les salles spécialisées d'au moins 1 000 places assises, les piscines couvertes de 50x20m, les patinoires de 54x26m, les plans d'eau, les circuits de sports mécaniques, les centres d'entraînement et les itinéraires cyclables nationaux.

La rade de Cherbourg est un plan d'eau de niveau national qui lui donne le droit de prétendre à une qualification d'équipement structurant.

Nombre d'équipements différents par communes

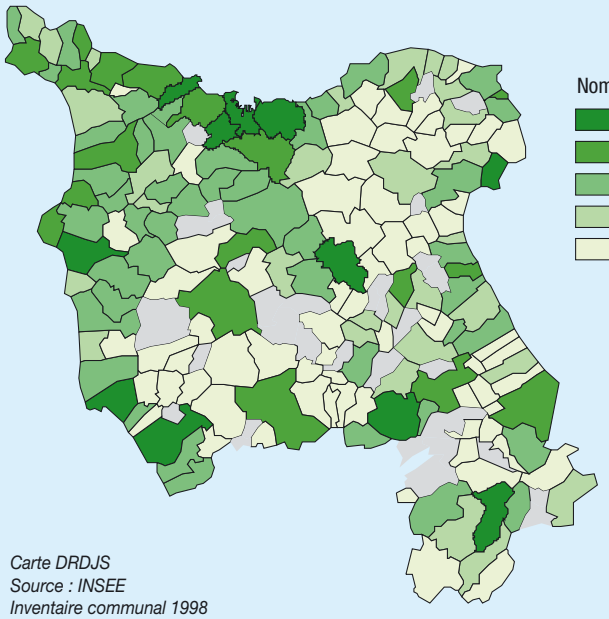

Carte DRDJS
Source : INSEE
Inventaire communal 1998

INDICATEURS

▷ Les équipements sportifs :

+ de 399 installations dont :

- **56 salles omnisports**
- **10 piscines**
- **14 centres équestres**

▷ L'offre de loisirs sportifs et socioculturels :

± 500 associations sportives

± 44 000 licenciés sportifs

226 éducateurs sportifs déclarés

400 emplois associatifs

86 % des communes possèdent au moins un équipement sportif

L'inventaire communal effectué par l'INSEE en 1998, recensait 176 communes possédant au moins un équipement sportif sur leur territoire parmi les 578 équipements suivants (6 terrains de tennis sur la même commune compte pour une réponse).

- 15 bases de plein air et de loisirs (15 communes possèdent au moins une base de plein air),
- 45 plages ou baignades aménagées,
- 16 bases nautiques ou plans d'eau autorisés pour les sports nautiques,
- 17 ports de plaisance,
- 14 pistes d'athlétisme,
- 151 sentiers, circuits sportifs ou parcours de randonnée,
- 67 terrains de grands jeux (football ou rugby),
- 54 terrains de petits jeux (basket, volley, hanbball ou jeux de boule),
- 18 centres équestres,
- 25 installations sportives couvertes,
- 22 tennis couverts,
- 60 tennis non couverts,
- 62 tennis couverts ou non,
- 4 piscines couvertes,
- 2 piscines non couvertes,
- 6 piscines couvertes ou non.

Des équipements sportifs répartis de façon homogène sur le territoire

56 salles multisports réalisées actuellement

Le nombre de salles multisports est trés satisfaisant car d'après une enquête sur le patrimoine sportif communal réalisée par l'AIRES en 1998, qui recommande 42 salles compte tenu de la population. La DDJS de la Manche souhaite que la rénovation ou la construction de nouvelles salles prennent en compte la demande des adultes (et des retraités actifs) pour la qualité des équipements et la spécialisation des pratiques sportives.

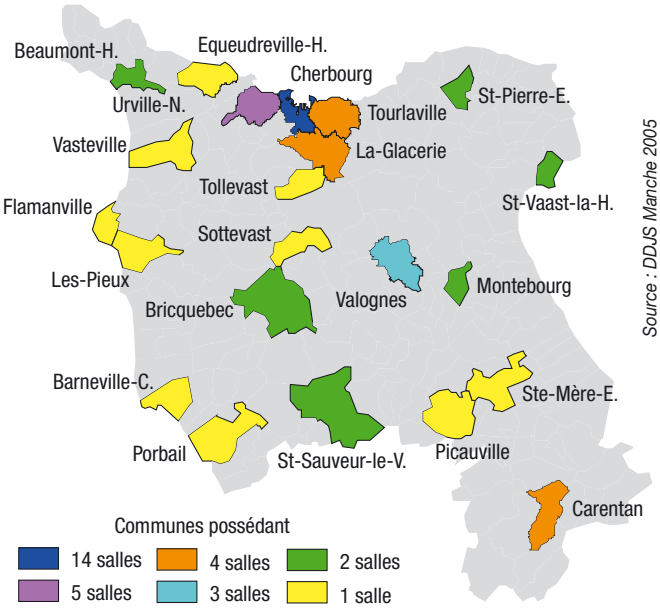

Source : DDJS Manche 2005

10 piscines

Le nombre de piscine semble suffisant car d'après l'enquête de l'AIRES en 1998, ce nombre devrait être de 12 compte tenu de la population.

Les piscines modernes présentent des activités ludiques tout en préservant l'aspect sportif.

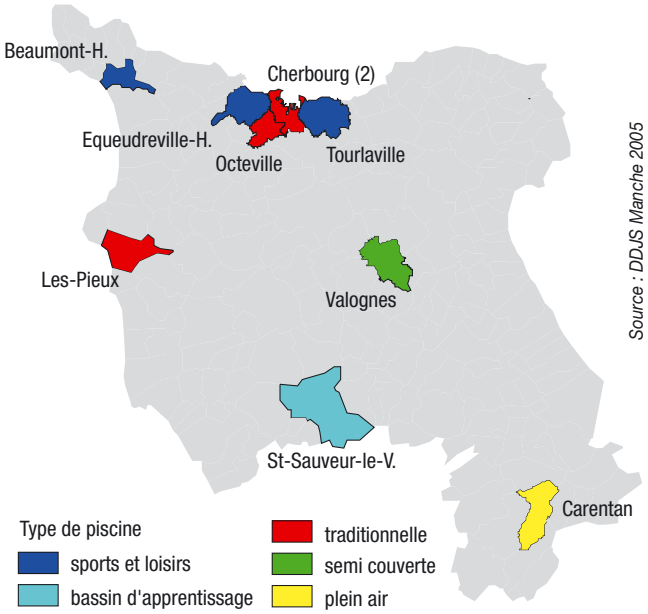

Source : DDJS Manche 2005

14 centres hippiques

Les centres équestres du Pays du Cotentin représente 8,6% des centres bas-normands, ce qui semble insuffisant.

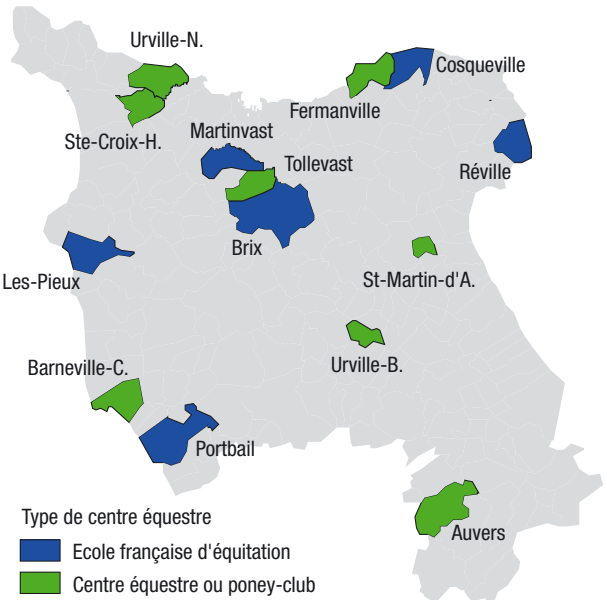

Source : Comité régional d'équitation 2005

30 projets d'équipements ou de rénovation

Le Conseil Général de la Manche aide les communes et participe aux frais de construction des petits équipements sportifs ou de salles spécialisées.

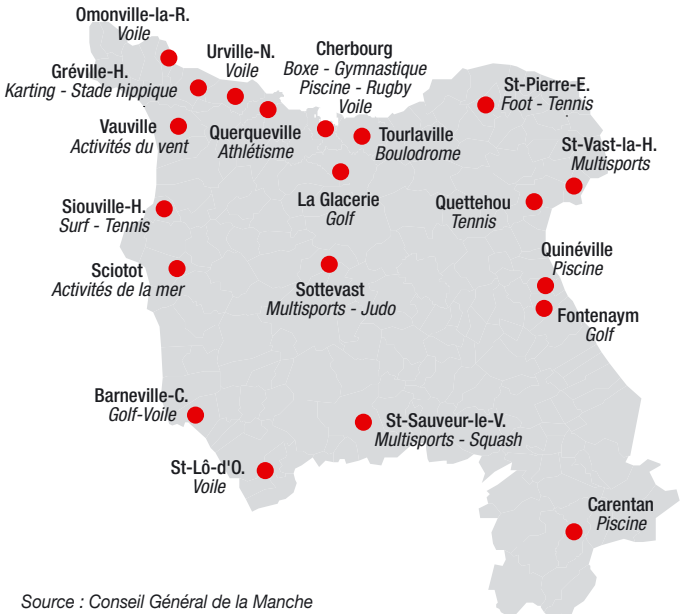

Source : Conseil Général de la Manche

Un recensement exhaustif en 2006

Le recensement exhaustif des équipements sportifs effectué en 2005, dans toute la France, à la demande du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a été réalisé sur 183 communes du Pays du Cotentin soit 89% de la totalité des 205 communes. 399 installations sportives ont été repérées regroupant 680 équipements sportifs différents (un complexe sportifs comportant une salle multisports et 2 salles annexes spécialisées compte pour une installation et trois équipements sportifs).

Les données devraient être exploitables en 2006. Des cartes pourront être réalisées à la demande des décideurs.

NB : Les ports de plaisance et les activités nautiques sont présentés dans la fiche «Tourisme».

L'OFFRE DE LOISIRS SPORTIFS ET SOCIOCULTURELS

Les associations sportives en 2005

Les associations sportives doivent être déclarées à la sous-Préfecture de leur siège social *(1)*. 1 283 associations affiliées à une fédération sportive sont recensées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative en 2003 et 77 disciplines sportives différentes sont pratiquées dans le cadre fédéral dans le département. Le nombre réel d'associations sportives dans le Pays du cotentin peut être estimé à plus de 495.

Pour mémoire, 185 associations sportives du Pays du Cotentin ont effectué une demande de subventions au titre du fonds National de Développement du sport (FNDS) auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en 2005.

Les associations sportives agréées Jeunesse et Sports en 2005

Associations	Cotentin	Manche	Basse-Normandie
2005	357	890	2391
Poids du Cotentin	**-**	**40%**	**15%**

Source : DRJS

Les associations sportives du Cotentin sont bien représentées.

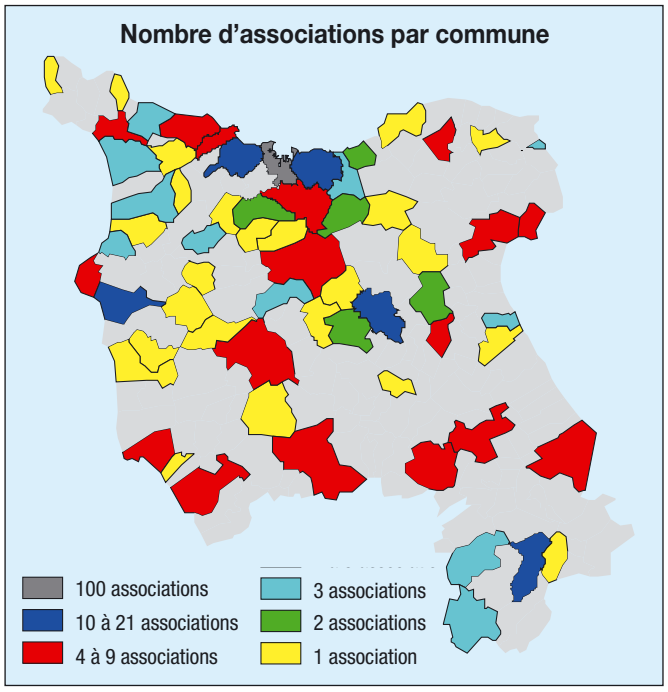

(1) Pour pratiquer la compétition, elles doivent être affiliées à une fédération sportive. L'agrément Jeunesse et Sport permet de solliciter des subventions de l'État.

Les licenciés sportifs en 2005

114 035 licenciés sont recensées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative en 2003, avec une progression de 9% en 10 ans dans la Manche.

Le nombre de licenciés sportifs du Pays du Cotentin peut être estimé à plus de 44 027.

Pour mémoire, les demandes de subventions au titre du FNDS recensent 17 105 licenciés en 2005.

Le taux de pénétration des licenciés dans la Manche est de 22,9% ce qui signifie que pour 100 habitants, on compte 23 licenciés sportifs. Ce taux est de 22,3% pour la Basse-Normandie et de 24,1% pour l'ensemble de la France.

D'après les demandes FNDS au niveau régional, les femmes représentent 37,8% des licenciés dans la Manche et 35,1% en Basse-Normandie, l'écart étant du, pour la Manche, à une participation plus importante des femmes de plus de 18 ans.

Les jeunes garçons et filles représentent moins de la moitié des licenciés (49,67%) contre 51,22% pour la Basse-Normandie.

Les associations sportives employeurs

Associations	Cotentin	Manche	Basse-Normandie
Insee 1997	133	455	1 321
Insee 2004	310	887	2 419
Variation 97/04	**133%**	**95%**	**83%**

Source : Insee

Entre 1997 et 2004, le fichier SIRENE de l'INSEE montre une évolution très importante (+133%) du nombre d'associations sportives possédant un numéro SIRET du code 926C «autres activités sportives» dans le Pays du Cotentin. Cette progression peut s'expliquer en partie par la professionalisation de l'encadrement : mise en place des emplois-jeunes et action des DDJS qui demandent un numéro SIRET pour l'instruction des dossiers de demandes de subventions.

Employeurs	Cotentin	Manche	Basse-Normandie
Insee 1997	68	221	717
Insee 2004	141	407	1 054
Variation 97/04	**107%**	**84%**	**47%**

Source : Insee

Entre 1997 et 2004, d'après le fichier SIRENE de l'INSEE, l'évolution du nombre d'associations sportives employeurs est encore très importante avec un taux d'évolution de 107% largement supérieur à celui de la Basse-Normandie.

Les associations sportives du Pays du Cotentin sont entrées dans un processus de professionalisation important : 45,5 % des des associations emploient au moins un salarié, 45,9 % au niveau départemental et 43,6 % pour la Basse-Normandie.

Les éducateurs sportifs déclarés en 2005

Éducateurs	Cotentin	Manche	Basse-Normandie
Déclarés J&S	226	695	2 555
Poids du Cotentin		33%	9%

Source : DDJS

Le poids des éducateurs sportifs déclarés à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) reste encore faible dans le Pays du Cotentin puisqu'il ne représente que 9% des éducateurs sportifs déclarés en Basse-Normandie.

L'emploi dans les associations sportives

Emplois	Cotentin	Manche	Basse-Normandie
Insee 1997	163	493	1 905
Insee 2004	414	976	3 139
Variation 97/04	154%	98%	65%

Source : Insee

L'évolution dans le Pays du Cotentin est très importante.

NB : Le fichier SIRENE ne distingue pas les emplois d'éducateurs sportifs des autres emplois.

Les sportifs de haut-niveau en 2005

Catégorie	Cotentin	Manche	Basse-Normandie
Élite	1	3	12
Senior	1	11	33
Jeune	5	18	67
Espoir	19	35	129
Partenaire	0	1	7
TOTAL	26	68	248
Poids Cotentin	-	38%	10%

Source : DRDJS

Le nombre de sportifs de haut-niveau est faible dans le Pays du Cotentin, il en est de même pour l'ensemble de la Basse-Normandie. Le Conseil Général de la Manche et la DDJS aident les clubs dans leur programmation de l'entraînement des athlètes de haut-niveau.

La consommation des ménages en biens et services sportifs

Dépenses en milliards d'euros	France
Vêtements et chaussures de sport	3,4
Biens durables	1,9
Autres biens	2,5
Services	5,5
TOTAL	13,3

Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports et Insee 2002

La consommations des ménages en biens et services sportifs augmente régulièrement de 4% par an. Pour le Pays du Cotentin cela représente une dépense estimée à 41 millions d'euros.

La formation

La DDJS préconise l'organisation dans le Pays du Cotentin d'un BPJEPS Activités physiques pour tous qui correspond à la future demande des retraités nombreux dans cette région.

L'offre d'activités socioculturelles

Activités socioculturelles	Cotentin	Manche	Basse-Normandie
Ass. agréées J&S	89	276	674
Poids Cotentin		32%	13%
CLSH	36	132	494
Poids Cotentin		27%	7%
CVL	30	87	212
Poids Cotentin		34%	14%

Source : DDJS

Les centres de loisirs sans hébergements semblent insuffisants dans le Pays du Cotentin (7% de la Basse-Normandie).

Les associations socioculturelles agréées Jeunesse et Sports et les centres de vacances et de loisirs sont en nombre satisfaisants.

Carte des 89 associations socioculturelles agréées J&S

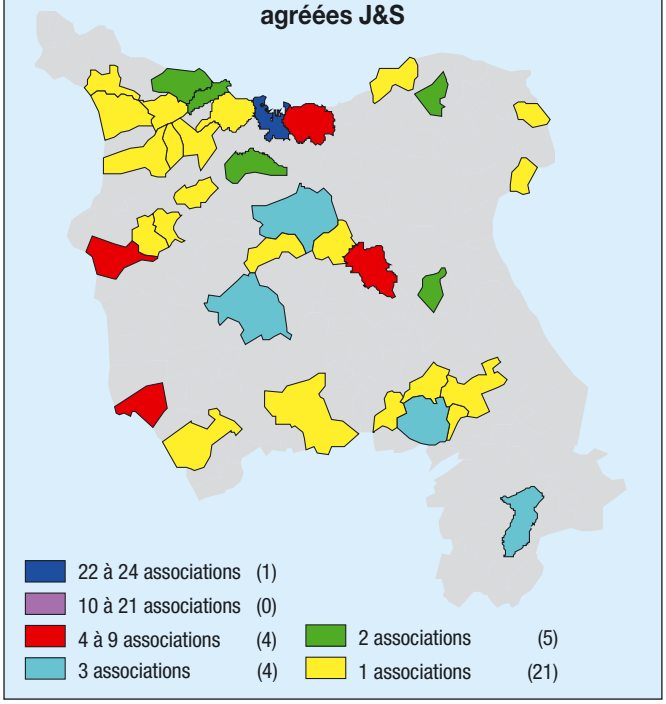

En 2004, le fichier SIRENE recense 683 entreprises socioculturelles dans le Pays du Cotentin. Parmis elles, 252 sont employeurs et recensent 1894 emplois tous métiers confondus.

L'enquête ASSEDIC montre le dynamisme de ce secteur pourtant fragilisé avec la fin du programme des « emplois-jeunes ».

Les activités récréatives, culturelles et sportives

Département de la Manche	Entreprises	Effectifs salariés hommes	Effectifs salariés femmes	Total salarié
2002	382	746	602	1 348
2003	462	747	774	1 521
Évolution	20,9%	0,1%	28,6%	12,8%

Source : ASSEDIC de Basse-Normandie, Etude 2004 sur l'emploi salarié 2003